

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 novembre à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle Jean Biron à Bujaleuf, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSDEVIGIE

Date de convocation du Conseil Communautaire : 20 novembre 2025

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents	Non pourvu
34	19	5	3	7	1

Membres présents : ANOMAN Matthieu, BAUDEMONT Dominique, BOSDEVIGIE Jean-Pierre, BOUR Coline, CHADELAUD Michel, CHAMPAUD Marc, DELEFOSSE Laurent, DUMONT ST PRIEST Hubert, ECHASSERIEAU Vincent, GAGNAIRE Gilles, GASCHET Gérald, LENOBLE Monique, MARQUES Evelyne, MUZETTE Thierry, ROUGIER Serge, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, THEYS Michel.

Membres ayant donné pouvoir : BRUN Patrick à SIMON Philippe, BIDAUD Jean-Michel à DUMONT SAINT PRIEST Hubert, DUGAY Marie à BOSDEVIGIE Jean-Pierre, MALET Patrick à MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent à CHADELAUD Michel

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : BESNIER MICHELLE, LEBLANC Christian, PLAZANET Mélanie

Membres absents : SIMON Isabel, COUPET Georges, GORA Richard, CHABANAT Christine, COLIN Juliana, LOURADOUD Patricia, LEVET Elise

Secrétaire de séance : DUMONT ST PRIEST Hubert

EAU ET ASSAINISSEMENT

Délibération n° C129-2025 : Vote des tarifs assainissement au 1er janvier 2026

La Communauté de Communes des Portes de Vassivière exerce de plein droit, depuis le 1^{er} janvier 2024, la compétence « Assainissement Collectif des Eaux Usées » en lieu et place de ses communes membres.

La première année de la prise de la compétence assainissement collectif a donné lieu à l'application provisoire de tarifs différents pour les redevances selon les communes. Par délibération en date du 11 avril 2024, le Conseil affirmait qu'il y avait lieu de s'assurer d'une harmonisation tarifaire dans un délai « raisonnable ».

Les membres du Conseil Communautaire avaient été informés que les membres du Comité de Pilotage Assainissement Collectif ont décidé d'harmoniser les tarifs des redevances d'assainissement collectif sur une période de convergence d'une durée de 5 ans, suite aux recommandations de l'étude sur le transfert des compétences eau et assainissement.

Afin de financer l'ensemble des travaux et des dépenses de fonctionnement nécessaires à la bonne exploitation du service et d'assurer l'augmentation des charges de fonctionnement due à la conjoncture actuelle, il est nécessaire d'augmenter les tarifs selon le tableau suivant :

Communes	Part fixe en €	Part variable en €/m3
Beaumont-du-Lac	76.00 €	2.10 €
Bujaleuf	55,00 €	2.13 €
Domps	55,00 €	1.60 €
Eymoutiers	55,00 €	2.10 €
Nedde	62,50 €	2.17 €
Peyrat-le-Château	55,00 €	2.10 €
Saint- Julien-le-Petit	55,00 €	1.86 €

Ces tarifs ci-dessus proposés viennent directement du tableau d'harmonisation des tarifs présentés lors de la conférence des maires et des comités de pilotage qui se présente ainsi :

COMMUNES	2023		2024		2025		2026		2027		2028	
	PART FIXE	PART VARIABLE	PART FIXE	PART VARIABLE	PART FIXE	PART VARIABLE	PART FIXE	PART VARIABLE	PART FIXE	PART VARIABLE	PART FIXE	PART VARIABLE
BEAUMONT DU LAC	75,00 €	1,80 €	72,00 €	1,50 €	74,00 €	1,80 €	76,00 €	2,10 €	78,00 €	2,40 €	80,00 €	2,70 €
BUJALEUF	10,00 €	1,26 €	30,00 €	1,55 €	42,50 €	1,84 €	55,00 €	2,13 €	67,50 €	2,42 €	80,00 €	2,70 €
DOMPS	0,00 €	0,15 €	30,00 €	0,50 €	42,50 €	1,05 €	55,00 €	1,60 €	67,50 €	2,15 €	80,00 €	2,70 €
EYMOUTIERS	30,00 €	1,40 €	30,00 €	1,50 €	42,50 €	1,80 €	55,00 €	2,10 €	67,50 €	2,40 €	80,00 €	2,70 €
NEDDE	45,00 €	1,65 €	45,00 €	1,65 €	53,75 €	1,91 €	62,50 €	2,17 €	71,25 €	2,43 €	80,00 €	2,70 €
PEYRAT LE CHATEAU	0,00 €	1,20 €	30,00 €	1,50 €	42,50 €	1,80 €	55,00 €	2,10 €	67,50 €	2,40 €	80,00 €	2,70 €
SAINT JULIEN LE PETIT	0,00 €	0,75 €	30,00 €	1,00 €	42,50 €	1,43 €	55,00 €	1,86 €	67,50 €	2,29 €	80,00 €	2,70 €

Vu l'avis favorable des membres suite à la réunion du Comité de Pilotage Assainissement Collectif ayant eu lieu le 02/12/2024 ;

Considérant l'hétérogénéité des tarifs appliqués par les communes avant le transfert de la compétence ;

Considérant que l'harmonisation des tarifs des redevances est obligatoire dans un délai « raisonnable » suivant le transfert de la compétence ;

Considérant qu'il est nécessaire d'augmenter les tarifs afin d'équilibrer le budget assainissement collectif ;

Il s'agit pour le Conseil de :

- Voter, selon la grille tarifaire ci-dessus, les tarifs des redevances d'assainissement collectif pour l'année 2026 :

Les membres du conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 24 voix pour décident : Voter, selon la grille tarifaire ci-dessus, les tarifs de l'eau potable pour l'année 2026.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.

A Eymoutiers, le 1^{er} décembre 2025

Le Président,

Jean-Pierre BOSDEVIGIE

Communauté de Communes
des Portes de Vassivière
5, rue de la Liberté
87120 EYMOUTIERS

Acte rendu exécutoire le : 03 DEC. 2025

Publié le : 03 DEC. 2025